

*Date de la convocation : 20 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean LACOSTE (a suppléé Monique SEMAVOINE), Philippe LACROUX (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Jean-Pierre GARROCQ (a suppléé Fernand MARTIN).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX, Bertrand VERGEZ-PASCAL a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

Etaient excusés :

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Yves LARROUTURE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie RAMEAU, Didier REY, Eric SAUBATTE, Marc SEGUIN, Alain TREPEU.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

N° 10 - PROGRAMMATION DES FONDS EUROPEENS 2021-2027 :
CANDIDATURE AU DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR
LES ACTEURS LOCAUX (DLAL) DU TERRITOIRE DE PROJET
GRAND PAU

Rapporteur : Bernard DUPONT

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Communauté de Communes Nord-Est Béarn et la Communauté de Communes des Luys en Béarn, constituant le territoire du Grand Pau, adhérent au Pôle métropolitain du Pays de Béarn. Par délibération en date du 18 mars 2019, celui-ci constitue la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Pau, engagé dans le programme LEADER 2014-2020.

Dans le cadre de la période de programmation des fonds européens 2021-2027, la Région Nouvelle Aquitaine met en place une démarche territoriale multi-fonds prenant la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour mettre en œuvre le volet territorial des fonds européens 2021-2027. La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé le 17 décembre 2021 un appel à candidatures dans le but de sélectionner les territoires porteurs d'une stratégie de développement local. Ces stratégies sont élaborées sur des périmètres infrarégionaux, correspondant aux territoires s'inscrivant dans les contractualisations régionales de Nouvelle-Aquitaine, soit le territoire "Grand Pau".

Ainsi, le territoire du Grand Pau a élaboré, avec l'appui du Pays de Béarn, une stratégie de développement local. Celle-ci s'est appuyée sur une approche territoriale multi-fonds regroupant :

- L'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine : « Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux » (enveloppe prévisionnelle de 3 715 093 €),
- L'initiative LEADER intégrée à l'objectif H du Programme Stratégique National de la Politique Agricole Commune 2023-2027 pour le FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural) : « Promouvoir l'emploi, la croissance et l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio économie et la sylviculture » (enveloppe prévisionnelle de 1 303 154 €).

La méthode de travail retenue a associé au sein d'un comité de pilotage des élus des trois intercommunalités, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques et des membres issus de la société civile, avec l'objectif d'élaborer une stratégie territoriale, déclinable selon les thématiques et compétences des co-financeurs.

Cette stratégie s'appuie sur trois objectifs généraux :

- Objectif 1 : Protéger, développer et valoriser les ressources naturelles et agricoles ;
- Objectif 2 : Favoriser un cadre de vie quotidienne de qualité adapté aux transformations de la société ;
- Objectif 3 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau et du Béarn.

La stratégie territoriale élaborée ainsi que la maquette financière sont jointes en appui de la délibération.

Le dossier de candidature, à remettre à la Région Nouvelle Aquitaine, doit obéir aux règles fixées par le règlement (UE) 2021/1060 portant dispositions communes aux fonds européens : une présentation synthétique de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie, un descriptif des modalités de mobilisation des acteurs pour la préparation de la candidature et de participation à la stratégie, une analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire, une description de la stratégie et de ses objectifs, une présentation du plan d'actions, le plan de financement de la stratégie par fonds, une description des mécanismes d'animation / communication / gestion / suivi et évaluation de la stratégie, l'engagement signé du territoire pour la mise en œuvre de la stratégie.

D'après le calendrier prévisionnel inscrit dans l'appel à candidatures, la communication des sélections des candidatures aura lieu en octobre 2022, pour un conventionnement d'ici la fin de l'année. Une fois la candidature retenue, les acteurs locaux concernés par le DLAL formeront un groupe d'action locale. Ce dernier recevra un financement à long terme (période 2021-2027 pour le FEDER, et 2023-2027 pour LEADER).

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1 - Valider la stratégie locale de développement du territoire du Grand Pau pour le volet territorial des fonds européens 2021 – 2027 et approuver le dossier de candidature déposé auprès de l'autorité de gestion le 16 juin 2022 ;**
- 2 - Désigner à nouveau le Pôle métropolitain du Pays de Béarn comme structure porteuse du GAL du Grand Pau pour la programmation 2021/2027 et lui confier la mise en œuvre opérationnelle du volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;**
- 3 - Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

